

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 octobre 2024

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024

2024 DU 130 Dénominations passerelle Michèle Morgan, pont Bernadette Lafont et pont Maria Pacôme (10^e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 24 septembre 2024, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer les dénominations « passerelle Michèle Morgan », « pont Bernadette Lafont » et « pont Maria Pacôme » à Paris (10^e) ;

Considérant que les hommages rendus n'ont pas fait l'objet de dénominations de voies ;

Vu les plans annexés audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 24 septembre 2024 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La passerelle piétonne reliant le quai de Jemmapes au quai de Valmy, à la hauteur de la rue Bichat, à Paris (10^e), est dénommée "passerelle Michèle Morgan".

Article 2 : Le pont reliant le quai de Jemmapes au quai de Valmy, à la hauteur de la rue Dieu, à Paris (10^e), est dénommé "pont Bernadette Lafont".

Article 3 : Le pont, partie de la rue Louis Blanc, reliant le quai de Jemmapes au quai de Valmy, à Paris (10^e), est dénommé " pont Maria Pacôme ".

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO